Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 23/01/2026
Publié le
ID : 035-213502008-20260123-05012026-DE

République Française
Département Ille-Et-Vilaine
Commune de Moutiers

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/01/2026

Référence
05/012026

Objet de la délibération
CHANTIERS ET STAGES A CARACTERE EDUCATIF (ancien dispositif " argent de poche ") : agrément 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	14

Date de la convocation
09/01/2026

Date d'affichage
09/01/2026

Vote
A l'unanimité Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Le : 23/01/2026

Et

Publication ou notification du :

L' an 2026 et le 15 Janvier à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de COLAS Yves, Maire

Présents : M. COLAS Yves, Maire, Mmes : CHEVRIER Maryvonne, CORNEE Anne-Sophie, FROMENTIN Cécile, HOCDE Marie-Thérèse, LEMAILE Magali, OLIVRY Kelig, MM : ALIX Didier, CORBIERE Sébastien, DOUCIN David, DURAND Cédric, FOLIARD Cédric, PRIOUR Nicolas
Absente ayant donné procuration :
Mme CHEDEMAIL Mathilde à M. COLAS Yves
Absent : M. ROBIDEL Johan

A été nommé secrétaire : M. PRIOUR Nicolas

Objet de la délibération : **CHANTIERS ET STAGES A CARACTERE EDUCATIF (ancien dispositif " argent de poche ") : agrément 2026**

Monsieur Le Maire informe que le programme « chantiers et stages à caractère éducatif » (ancien dispositif « argent de poche ») est à nouveau proposé à Moutiers. Ce programme existe au plan national, et consiste à proposer aux jeunes la réalisation de petites missions sur le territoire communal, pendant une période définie lors des vacances scolaires. En contrepartie, les jeunes sont indemnisés 15 € net pour une mission de 3 heures.

A Moutiers, Monsieur Le Maire propose la mise en place de ce dispositif en 2026, selon les modalités suivantes :
- Les jeunes concernés par le dispositif 2026 sont nés en 2009 ou 2010 et recrutés sur dossier d'inscription
- Chaque mission a une durée de 3 heures maximum par jour
- Chaque jeune est indemnisé par virement, 15 € net par jour, pour une mission de 3 heures
- Les missions se dérouleront pendant les vacances scolaires en avril, juillet, août et octobre 2026, selon le nombre de candidats
- Les missions seront proposées soit le matin (9h à 12h ou 8h à 11h) ou l'après-midi (13h30 à 16h30 ou 14h à 17h)
- Le nombre maximum de jeunes acceptés par mission est fixé à 4
- L'encadrement des jeunes est assuré par le personnel communal, les élus ou des bénévoles majeurs
- Un contrat est signé entre le jeune et la collectivité avec une autorisation parentale

Les missions proposées concernent l'entretien ménager des bâtiments communaux, l'entretien des espaces verts et du fleurissement, ponçage, peinture, administratif, manutention diverse.

Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 23/01/2026
Publié le
ID : 035-213502008-20260123-05012026-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

VALIDE la mise en place du dispositif « CHANTIERS ET STAGES A CARACTERE EDUCATIF » en 2026

AUTORISE Monsieur Le Maire à solliciter l'agrément 2026 du projet auprès de la DDETS (Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités) et à signer tous les documents relatifs à la mise en place de ce dispositif

FIXE telles que précisées ci-dessus les conditions de déroulement des chantiers et de sélection des inscriptions.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 23/01/2026
Le Maire, Yves COLAS

